

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n°95

Chargée de l'examen de du rapport-préavis N° 2024/01 - Réponse au postulat de Conscience Pierre et consorts « Formatrices et formateurs pour adultes - un métier précaire à revaloriser rapidement »

Présidence :	M. Roland PHILIPPOZ (Socialiste)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO ARRUDA (Socialiste) ; Mme Caroline DEVALLONNÉ DINBALI (Socialiste) ; Mme Esperanza PASCUALS ZABALA (Socialiste) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Eliane AUBERT (Libéral-Radical) ; Mme Klesta KRASNIQI (rempl. M. Jacques PERNET (Libéral-Radical)) ; M. Jean-Claude SEILER (Libéral-Radical) ; M. Pierre CONSCIENCE (Ensemble à Gauche)
Membres excusés :	M. Jean-Marc BÉGUIN (Vert'libéraux) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC) ; Ilias PANCHARD (Les Verts)
Représentante de la Municipalité :	Mme Émilie MOESCHLER, directrice SPORTS ET COHÉSION SOCIALE
Invité-e(-s) :	M. Olivier CRUCHON, chef du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) Mme Christelle JOLY, Secrétaire générale de SPORTS ET COHÉSION SOCIALE
Notes de séances	Mme Natalia Montowtt

Lieu : La salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 15.05.2024

Début et fin de la séance : 17h31-18h47

Après les présentations et salutations d'usage, Madame la Municipale en charge de SPORTS ET COHÉSION SOCIALE rappelle que le dispositif de la CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes¹) existe depuis 30 ans et que la Municipalité y est très attachée. Elle souligne le rôle essentiel que jouent les formatrices et formateurs dans ce dispositif qui offre des prestations de formation en précisant que la Municipalité est également préoccupée par les conditions de travail au sein de la CIFEA. Les cinq associations et prestataires de la CIFEA doivent appliquer les directives municipales relatives à l'octroi des subventions, avec notamment un salaire minimal. Elle informe les commissaires de

¹ Cinq associations composent la CIFEA
Association Lire et Ecrire
CEFIL de la Fondation Le Relais⁹
Centre Femmes de l'Association Appartenances
Corref
Français en Jeu (Section Lausanne)

Conseil communal de Lausanne

l'introduction d'un brevet fédéral et annonce que la ville prévoit de travailler sur ces aspects à partir de 2025.

L'auteur du postulat regrette que le rapport-préavis ne réponde pas à trois points de son postulat et que selon lui, il se contente d'expliquer ce que la Municipalité fait déjà. Les demandes du postulat concernaient trois points : adapter le montant de la subvention annuelle à l'évolution des besoins ; augmenter les subventions afin de garantir des conditions salariales équivalentes à celles du personnel engagé par la ville et assouplir les conditions pour prolonger la subvention. Le seul élément auquel répond le rapport-préavis est l'augmentation de la subvention, dû à la fois à une augmentation au budget et à la participation financière du Canton

A la question des coûts des cours et de leur financement, Madame la Municipale répond que la Municipalité achète des prestations pour chaque cours. Le coût horaire de 200.- comprend le salaire, la location des salles et les frais de coordination. Les améliorations salariales dans les associations sont prises en compte par la Municipalité qui pose le cadre des conditions salariales des prestataires et qui doivent être respectées. La Municipalité avait entamé une discussion sur le financement avec le Conseil d'Etat de l'ancienne législature, qui était ouverte au soutien du dispositif. La ville souhaite avoir un financement plus important pour développer les offres de cours mais pour cela il faut relancer une négociation avec le Canton.

Plusieurs intervenants s'étonnent de la réponse partielle de ce préavis et auraient souhaité un rapport plus étayé, bien qu'il contienne des informations intéressantes. Madame la Municipale pensait que le conseil communal souhaitait avoir des réponses plus rapides, qui présente les orientations de la Municipalité. Dans le point « 5.4 Perspectives d'évolution pour le dispositif », la Municipalité mentionne un développement du dispositif qui est prévu pour le futur proche. Lausanne investit plus de 3 millions dans ces prestations (budget 2024 : CHF 3'297'000.-), seule ville qui finance à une telle échelle la formation en compétences de base pour adultes. L'intérêt du Canton est de développer de nouvelles offres ; il est ainsi probable qu'il ne veuille pas contribuer plus à Lausanne (actuellement CHF 90'000.-), où ce dispositif est déjà bien financé et développé par rapport à d'autres régions ou communes.

La question des prestations, de leurs modalités de financement et de leur accessibilité est longuement discutée. Plusieurs commissaires se préoccupent de la nécessité de garantir l'offre, de la développer et pour cela d'assurer un financement suffisant pour ne pas avoir à gérer une file d'attente ou nécessiter un surbooking par crainte de voir une offre supprimée faute de suffisamment de participants. Actuellement les besoins sont calculés à partir des listes d'attente, notamment pour les cours qui sont chroniquement remplis. Les analyses sont donc faites chez les partenaires et discutées avec eux. Des cours en ligne pourraient être envisagés mais ils nécessitent des outils et des compétences informatiques que le public visé ne détient pas toujours. Cette question devrait se discuter avec les associations, qui connaissent mieux les capacités et besoins de ce public, pour garantir une équité d'accès à l'offre.

Concernant l'offre de prestation, les partenaires sont considérés comme des experts mais elle peut être négociée par la ville. Une fois les modalités définies pour le semestre, elles doivent être respectées et la subvention attribuée ne peut ensuite pas être adaptée. La responsable du dispositif négocie avec les 5 partenaires et elle demande des propositions de cours dans ce cadre.

Concernant la question de la rémunération des formateurs, Madame la Municipale précise que dans le rapport est mentionnée la volonté de la Municipalité d'augmenter les subventions des

Conseil communal de Lausanne

associations dans le but de tenir compte des annuités salariales des formateurs. Elle rappelle que ces associations ne donnent pas uniquement des prestations dans le cadre de la CIFEA. C'est pourquoi le niveau des salaires reste la responsabilité de l'institution, dont l'offre ne constitue pas uniquement des prestations pour la ville. Elle ne voit pas comment la Municipalité pourrait s'engager dans une telle modification sans revoir le système d'organisation, de financement et de modalités d'octroi des subventions. Des commissaires interviennent pour soutenir l'augmentation de la subvention afin de pouvoir adapter les salaires.

Le brevet fédéral obtenu par les formateurs ne devrait pas devenir une condition pour accorder des subventions aux associations selon Mme la Municipale. Mais il n'est pas exclu que d'éventuels financements fédéraux soient soumis une fois ou l'autre à cette exigence.

Trois vœux ont été proposés par l'auteur du postulat et un par un autre commissaire.

L'un des 3 vœux du postulant formulé « La commission souhaite que la Municipalité soumette par la voie d'un rapport-préavis une modification future du dispositif CIFEA, ainsi que ses conditions de subvention » a été retiré par son auteur, Mme la Municipale s'engageant à lui apporter une réponse dans le sens souhaité.

Vœux soumis au vote et acceptés par la commission :

Vœu N°1 « La commission souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'octroyer au personnel des associations de la CIFEA des conditions salariales « au moins » équivalentes à ce qu'ils devraient obtenir, s'ils étaient engagés directement par la Ville »

Vœu N°2 « La commission souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de modifier les modalités de subvention des associations de la CIFEA, de sorte à éviter toute forme d'incitation à augmenter artificiellement le nombre de participant-e-s à une prestation, telle que cela peut à ce jour être vécu par les professionnel.le.s du secteur. »

Vœu N°3 « La commission souhaite que la Municipalité présente le nouveau concept dans un préavis au plus tard à la fin de législature (juin 2026) »

Vote vœux 1 : __4__oui __3__non __3__ abstentions

Vote vœux 2 : __7__oui __1__non __2__ abstentions

Vote vœux 3 : __10__oui __0__non __0__ abstentions

Conclusions de la commission :

Parvenue au terme de ses discussions, la commission décide

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement »

Vote conclusion : __6__oui __0__non __4__ absentions

Le rapporteur/la rapportrice :
Roland Philippoz



Lausanne, le 3 juin 2024